

TOUS
LES
SECTEURS

RAPPEL — FORMATION SYNDICALE MON RÔLE DE PERSONNE DÉLÉGUÉE

— CAF
— PH

Cette session de formation, réservée exclusivement aux personnes déléguées, se tiendra **le mardi 20 janvier 2026 de 9 h 30 à 15 h 30**, aux bureaux de l'Alliance. Pour permettre la libération des participant·e·s, les inscriptions doivent être transmises **avant 15 h le vendredi 9 janvier 2026** en utilisant ce [formulaire](#). Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter Melissa Hernandez par courriel : formation@alliancedesprofs.qc.ca.

DATES À RETENIR

L'Alliance tient à rappeler les journées suivantes :

24 janvier : Journée internationale de l'éducation et Journée mondiale de la culture africaine et afro-descendante.

27 janvier : Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste.

29 janvier : Journée nationale de commémoration de l'attentat à la mosquée de Québec et d'action contre l'islamophobie.



En ce début d'année, j'espère que vous avez pu profiter du congé des fêtes pour reprendre votre souffle, vous retrouver avec vos proches et faire le plein d'énergie. Je vous souhaite avant tout la santé, ainsi que de petits et de grands bonheurs pour l'année qui s'amorce.

L'automne que nous venons de traverser a été, une fois de plus, particulièrement chargé. Notre profession et le mouvement syndical ont été mis à rude épreuve. Face à un gouvernement résolument antisyndical, nous devons continuer de nous battre, ensemble, et faire preuve d'une solidarité sans faille.

L'adoption probable du projet de loi 3 nous obligera possiblement à apporter des ajustements à nos statuts afin de nous y conformer. L'Alliance a déjà reçu 29 avis de motion, qui feront l'objet de débats à l'Assemblée générale de fin d'année. Ces échanges seront essentiels pour orienter notre action collective et défendre nos acquis. Même si ce dossier peut sembler aride ou même inintéressant pour certaines et certains parmi vous, il est nécessaire de se rappeler que nos statuts guident nos pratiques, notre fonctionnement et notre démocratie.

PLAN TRIENNAL ET PRIORITÉS

Le Conseil d'administration poursuit activement la mise en œuvre de son plan triennal et travaille sur les dossiers prioritaires. Nous continuons de favoriser l'engagement des membres dans la vie syndicale au sein des établissements. Un deuxième camp syndical se tiendra d'ailleurs cet hiver, preuve concrète de notre volonté de former, mobiliser et outiller nos membres.

Nous poursuivrons également nos efforts pour vous soutenir et pour optimiser nos processus démocratiques, afin que chacune et chacun reconnaisse la fiabilité de notre organisation et y trouve pleinement sa place.

Notre lutte pour la reconnaissance de la légitimité de l'Alliance et pour l'amélioration de nos relations de travail avec l'employeur se poursuit. La mobilisation demeure au cœur de notre action. Nous dévoilerons d'ailleurs prochainement les résultats du sondage portant sur l'évaluation du CSSDM. À suivre de près.



PRENDRE SOIN DE NOUS

Parce que tenir dans la durée exige de prendre soin de soi, la santé physique, mais aussi mentale demeurera une priorité. À la lumière des résultats du sondage de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) sur la violence dans les établissements scolaires, il est impératif de mettre en branle notre plan d'action pour la contrer.

Par ailleurs, l'Alliance poursuit sa réflexion sur les meilleures façons de mieux vous servir et de mieux vous informer. Des changements importants s'en viennent — et ils seront porteurs.

UNE ANNÉE DE RASSEMBLEMENT

2026 est aussi une année de colloque. Je vous invite chaleureusement à vous joindre à nous les 26 et 27 mars, au Palais des congrès, pour deux journées de ressourcement, de réflexion et de solidarité. Une programmation riche et stimulante sera dévoilée très bientôt.

Nous avons beaucoup de travail devant nous, mais je suis convaincue que, collectivement, nous saurons relever ces défis avec détermination, cohérence et solidarité. Plus que jamais, faisons vivre une dynamique syndicale et démocratique ancrée dans les valeurs de l'Alliance : l'écoute, le dialogue, la solidarité et la collaboration.

Ce sont ces valeurs qui nous permettront d'avancer et de répondre aux défis qui nous attendent.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente année 2026.



Bonheur, santé et solidarité !

Catherine Beauvais St-Pierre, présidente



JANVIER

LES POINTS EN GRAS DOIVENT ÊTRE MIS À L'ORDRE DU JOUR EN ASSEMBLÉE SYNDICALE.

CHAQUE MOIS OU CHAQUE RENCONTRE

CPEPE

- Déterminer le **contenu des journées pédagogiques** (voir les savoirs essentiels propres à chaque secteur pour les détails de détermination du contenu).
- Se prononcer sur la **ventilation des budgets alloués à la vie pédagogique et à l'enseignement** (point de consultation).
- Certains sujets peuvent revenir périodiquement si des modifications ou des ajustements doivent être apportés au plan initial. Les ajustements aux **normes et modalités d'évaluation** et les **rencontres entre parents et profs** sont parmi ces sujets.
- Certains sujets peuvent revenir occasionnellement, selon les besoins. Ainsi en est-il des **modalités d'application des nouvelles méthodes pédagogiques** et de **l'utilisation de l'ordinateur dans la tâche d'enseignement**.

CLP

- S'assurer que toutes les demandes de perfectionnement sont acheminées au CLP.
- Recevoir et étudier les demandes de perfectionnement.
- Répondre aux enseignantes et enseignants ayant formulé une demande de perfectionnement.

ÉQUIPE DES PERSONNES DÉLÉGUÉES

- **Prendre connaissance de l'ordre du jour de l'APD du mois et visionner la vidéo préparatoire. Consulter les collègues au besoin.**
- **Transmettre aux collègues les informations obtenues lors des dernières APD.**
- Animer, structurer et organiser la vie syndicale de l'établissement.
- Organiser et convoquer les assemblées syndicales d'établissement et faire la gestion des débats pour la prise de décisions en assemblée.
- Communiquer de manière générale l'information syndicale.
- Maintenir des liens étroits avec les comités conventionnés (CPEPE, CLP, CÉ, CEEREHDAA) pour former une équipe syndicale solide.
- Aller vers les enseignantes et enseignants en début de carrière et à statut précaire, afin de prendre contact et présenter le rôle des membres de l'équipe des personnes déléguées.

JANVIER

CPEPE

- **Déterminer les critères généraux de répartition des fonctions et responsabilités (démarche consensuelle).**
- Déterminer, pour l'année suivante, **le temps reconnu à la tâche pour les activités professionnelles autres que les cours et leçons.**
- **Déterminer les règles de formation des groupes d'élèves autres que le nombre d'élèves par groupe.**
- **Déterminer les modifications possibles au temps alloué aux matières ou à la grille-matières.**
- **Revoir, si nécessaire, le projet éducatif et les moyens retenus pour atteindre ses objectifs.**

EHDAA

- **Formuler en comité des recommandations à la direction sur les services nécessaires en utilisant le formulaire institutionnel.**
ATTENTION : Il est important que les besoins inscrits dans ce formulaire soient exprimés **en jours** par semaine et non en nombre de postes. Par exemple, si les besoins en orthophonie sont d'un poste à temps plein, vous devez inscrire 5 jours dans la colonne appropriée. Si les besoins sont de 2 postes, vous inscrivez 10 jours et ainsi de suite. Ce genre d'erreurs, fréquentes dans les inscriptions, pose des problèmes puisqu'elles réduisent artificiellement les demandes.
- Valider le nombre de plans d'intervention réels dans l'école inscrit dans le formulaire institutionnel.
À la fin du mois de janvier, la direction acheminera ces recommandations au CSSDM
- **FIN JANVIER :** Transmettre aux collègues le formulaire institutionnel avec les recommandations retenues par le comité.
 - Les membres du CPEPE utiliseront ces recommandations lorsqu'elles et ils auront à élaborer des propositions de bonification des services complémentaires avec les budgets de l'école.

CÉ

- **Se coordonner avec le CPEPE et l'assemblée syndicale dans le dossier de la grille-matières et du temps alloué aux matières.**

SIGNALISATION À L'ACCUEIL ET AUTONOMIE PROFESSIONNELLE

Il est possible qu'à l'occasion de l'opération signalisation du mois de janvier votre direction souhaite vous rencontrer pour discuter de vos méthodes d'évaluation, de votre compréhension des paliers ou même de votre façon d'évaluer vos élèves. Si vous sentez qu'on vous met de la pression afin que vous changiez vos recommandations de classement, appelez-nous pour nous en informer. Sachez que les profs sont responsables de leurs recommandations et que, si on réalisait par la suite que la décision de classement est inappropriée, il est possible qu'on vous demande d'en expliquer les motifs. Il faut donc maintenir vos recommandations faites à partir de vos observations et évaluations, et ce, malgré ce que peuvent en dire votre direction et la conseillère ou le conseiller pédagogique.

La décision de classement relève ultimement de votre direction et elle n'est pas tenue de respecter votre recommandation. Cependant, si sa décision s'avérait inappropriée, elle devra expliquer pourquoi elle aura choisi de ne pas respecter vos recommandations.

Quant au recours aux paliers pour l'évaluation du français pour les profs de la classe d'accueil, rappelons qu'il s'agit d'outils « proposés aux enseignantes et aux enseignants et [servant] de référence au moment de la production des bulletins. » (*Instruction annuelle 25-26*, article 2.2.4)

Mentionnons enfin que les enseignant-e-s ont jusqu'en mai pour réviser leur signalisation, alors tenez votre bout du bâton, vos collègues en classe

ordinaire vous en remercieront !



● **Sue Bradley, vice-présidente**
Isabelle Staniulis, conseillère

EDA LA COLLECTE DES BESOINS

Si ce n'est pas déjà fait, c'est le temps de procéder à la collecte des besoins de votre milieu. En vertu des encadrements, c'est au Comité-école EREHDAA de procéder à l'exercice pour toutes les écoles de la formation générale des jeunes (FGJ). Ce processus annuel permet, tant au Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) qu'à l'Alliance, d'avoir un portrait clair des besoins réels exprimés par les milieux. Ces besoins peuvent être exprimés notamment par des demandes de services d'orthophonie, de psychologie, de psychoéducation, d'éducation spécialisée, d'orthopédagogie, d'enseignement-ressource et d'autres services allant de l'ergothérapie au soutien linguistique. Nous savons pertinemment que l'année scolaire est encore particulièrement bien remplie, mais l'exercice est primordial afin de déterminer les services requis dans tous les milieux et de permettre au Comité paritaire EREHDAA de bien effectuer son travail de recommandations. À la suite de l'entente entre le Comité-école EREHDAA et la direction, un formulaire de collecte des besoins doit être rempli et transmis

au centre de services scolaire. Il est important que les besoins inscrits dans ce formulaire soient exprimés en jours par semaine et non en nombre de postes. Par exemple, si les besoins en orthophonie sont d'un poste à temps plein, vous devez inscrire 5 jours dans la colonne appropriée. Si les besoins sont de 2 postes, vous inscrivez 10 jours et ainsi de suite. Ce genre d'erreurs, fréquentes dans les inscriptions, posent des problèmes puisqu'elles réduisent artificiellement les demandes. Nous vous invitons donc à la plus grande vigilance.

Comme l'exercice de collecte doit témoigner des besoins réels, les considérations budgétaires ou de rareté de personnel ne peuvent pas entrer en ligne de compte à cette étape. Ces préoccupations seront évidemment prises en compte, mais ce sera dans une étape subséquente. Dans le même ordre d'idées, la direction de votre école ne peut pas, à cette étape, demander de prioriser les besoins puisque tous les besoins réels sont importants et que l'exercice de priorisation dénaturerait l'objectif de la collecte.

En plus de la recension des besoins, cette collecte vient établir des statistiques, notamment sur le

nombre de plans d'intervention (PI) dans l'école. Bien que cette section soit préremplie, nous avons convenu avec le CSSDM de permettre aux écoles de modifier le nombre indiqué pour qu'il témoigne du portrait le plus réel possible du nombre de plans. Il ne faut donc pas hésiter à demander de modifier l'information préremplie si on constate que cette dernière est inexacte. En effet, si le nombre de PI est incorrect, il se peut que l'opération de versement des plans dans la plateforme vers GPI ne se fasse pas. Or, l'établissement de l'indice de difficulté des cohortes se fait selon le nombre de PI inscrits dans GPI. C'est pourquoi il est très important que la direction corrige la situation. Pour plus d'information à ce sujet, [voir ce document](#), toujours d'actualité.

En terminant, nous vous rappelons que l'exercice doit être fait rapidement, puisque les directions doivent acheminer les demandes au CSSDM au plus tard le 30 janvier 2026 pour qu'elles soient prises en considération.

● Marie Contant, vice-présidente
Sébastien Bergeron, conseiller



ÉDUCATION DES ADULTES — EDA 4^e ÉTAPE DE PLACEMENT

L'Alliance rappelle que la 4^e étape de placement de l'année 2025-2026 à l'éducation des adultes (EDA) débutera **mardi 13 janvier 2026 (0 h 01) et se terminera le mercredi 14 janvier 2026 (23 h 59)**. Au cours de cette séance, **si vous avez obtenu un poste de moins de 20 heures par semaine lors des assemblées du mois d'août (SAI 19 au 25 août 2025 et SAI du 26 au 27 août 2025), de septembre (SAI 29 août au 1^{er} septembre 2025) ou de décembre (SAI du 5 au 8 décembre 2025), vous pourrez vous en désister dans le but d'obtenir un poste de 20 heures par semaine, et ce, peu importe la durée de ce poste**. Ce n'est que dans ces cas que le désistement de postes sera possible. Conséquemment, si vous avez obtenu un poste de moins de 20 heures par semaine lors de l'une des séances hebdomadaires, vous devrez le conserver et compléter votre tâche le cas échéant.

L'affectation des postes se fera le 15 janvier 2026, la date d'entrée en fonction **est le 19 janvier 2026** ou à une date ultérieure. Pour plus de détails sur les règles d'assemblée, consulter le [BIS numéro 17 du 15 décembre](#).



● Chantal Forcier, conseillère

PLACE DES SPÉCIALISTES DANS L'ÉQUIPE

L'Alliance encourage les spécialistes à s'impliquer dans l'équipe syndicale.

- En participant à la vie démocratique de l'école :
 - dans les comités syndicaux (CPEPE, CLP, CÉ, CEEREHDAA, délégation syndicale);
 - dans les réunions syndicales;
 - en donnant leur opinion sur les normes et modalités d'évaluation, les services aux EHDAA, la grille-matières, etc.
- En expliquant et en faisant reconnaître les spécificités des spécialistes.
- En trouvant des moyens de tenir compte de cette réalité dans les représentations de l'équipe enseignante, dans un esprit d'équité et dans le respect de l'intérêt général.
- **En s'assurant que le point de vue des spécialistes soit pris en compte, malgré qu'elles et qu'ils soient minoritaires dans l'école.**

● Extrait du document [Les savoirs essentiels — Les spécialistes au primaire](#).

